

ANNEXE 8

AVIS DE DÉSISTEMENT
(PROCÉDURE INFORMELLE)
(ARTICLE 8)

COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

ENTRE :

(nom)

appellant,

et

SA MAJESTÉ LE ROI,

intimé.

AVIS DE DÉSISTEMENT

SACHEZ QUE l'appelant se désiste de l'appel interjeté à l'égard de (*décrire la(les) cotisation(s) (qui comprend (comprennent) une nouvelle cotisation et une cotisation supplémentaire) et en préciser la date et la période s'y rapportant*).

Date :

DESTINATAIRE : Le greffier
Cour canadienne de l'impôt
200, rue Kent
Ottawa (Ontario)
K1A 0M1
ou
Tout autre bureau du greffe.

(Indiquer le nom, l'adresse aux fins de signification et le numéro de téléphone de l'appelant, de son avocat ou de son représentant)

(ANNEXE MODIFIÉE PAR DORS/2007-147, art. 8.)